

**1. Ouverture de la séance et appel**

**M. le Président Richard Aguet** ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à ce deuxième Conseil Général de l'année.

Tout d'abord, **M. le Président** tient à féliciter **Mme Rachel Aubert** pour son élection à la Municipalité. L'assemblée l'applaudit.

**M. le Président** souhaite que l'assemblée rende hommage à **M. Pierre-Alain Gerber**, Président du Conseil de 1992 – 1993, décédé le lundi 13 octobre. Il demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

**Mme la Secrétaire Mireille Sanchez**, procède à l'appel : sur les 83 membres du Conseil, 66 sont présents, 13 excusés et 5 non excusés. Le quorum étant à 28, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité et 1 abstention.

**3. Approbation du procès-verbal no 4/2013 du 17 décembre 2013**

**M. le Président** remercie Mme Sanchez pour sa rédaction.

**M. le Président** demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le PV, ce n'est pas le cas.

Le Procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est accepté à la majorité, 4 abstentions.

**4. Correspondance éventuelle**

**M. le Président** a reçu en date du 17 octobre 2014 un courrier de M. Willy Wyss, il en fera lecture au pt 9. Il a également reçu un email en date du 26 octobre de M. Marc Hasler, il en fera lecture au pt 7.

**5. Assermentations**

Néant.

**6. Préavis no 2/2014 relatif à l'arrêté d'imposition 2015**

**M. Marc Morandi, Municipal**, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

**M. le Président** passe la parole à **M. Laurent Besso**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis.

**M. le Président** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le préavis est passé au vote, il est accepté à l'unanimité, pas d'abstention, pas de refus.

7. **Préavis no 3/2014 relatif à la sécurisation des trajets scolaires, création d'un trottoir à la route d'Allaman et pose de 4 nouveaux candélabres à la route du Saugey**

**Mme Carole Bettems, Syndique**, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, elle en lit donc les conclusions.

**M. le Président** passe la parole à **Mme Maude Von Arx**, rapporteuse de la Commission ad hoc, qui recommande de refuser le préavis.

**M. le Président** passe maintenant la parole à **M. Laurent Besso**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis.

**M. le Président** lit le mail adressé par **M. Marc Hasler**. **M. le Président** demande à **M. Hasler** si il a des précisions à donner. Sa réponse est : pas pour l'instant.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Martin Hoeldrich** : toute d'abord il remercie la Municipalité d'avoir pris en main ce projet de trottoir qui à ses yeux est une nécessité. Il avait demandé il y a quelques années à la Municipalité lors d'un Conseil la réalisation de ce trottoir ainsi qu'un trottoir sur le Haut-des-Champs. Le Syndic de l'époque avait alors répondu que ce n'était pas sa première priorité. Il est néanmoins étonné des coûts que ce projet engendre. Frs 445'000.- pour 150 m. de trottoir cela lui semble énorme. Il ne comprend pas pourquoi il faut arracher le bitume, refaire la canalisation et poser des grilles de canalisation pour 150 m. de trottoir large tout au plus de 1,5 m. et pourquoi refaire une illumination que l'on vient de refaire. Il n'y a pas une année que les candélabres ont été posés. Pourquoi on ne ferait pas ce trottoir du côté gauche. C'est à dire du côté du quartier des « schtroumpfs » comme on l'appelle et si il faut absolument le faire côté Lausanne, il y a suffisamment de place sur la route pour faire un trottoir.

**Mme Carole Bettems, Syndique**, signale qu'elle va répondre à l'envers sur les questionnements de M. Hoeldrich. En parlant des candélabres, il s'agit de la route du Saugey pour poser de nouveaux candélabres, c'est à dire des candélabres de village et non pas sur la route d'Allaman ou il est vrai qu'ils ont été installés l'année passée. Ce sont donc des candélabres qui seront posés au niveau des villas qui sont en contre-bas du parking de la route du Martheray ou il manque 2 candélabres qui n'ont jamais été posés sur le domaine public. Plus loin, vous remarquez assez facilement que nous arrivons sur une route très peu éclairée (un trou noir comme cela a été écrit dans le rapport) qui se situe à l'entrée du village.

En ce qui concerne la route en elle-même ainsi que les coûts annoncés, la Municipalité prend toujours conseil auprès d'ingénieurs pour ses travaux et il a été conseillé de procéder dans cet ordre car la route n'a pas de fondations. Le premier bout de route qui va du carrefour du Martheray jusqu'à l'école avait été refait mais pas le second bout de route qui est simplement gravillonné. Donc vous pouvez effectivement demander qu'un trottoir soit fait sans les fondations. Mais rien ne sera stabilisé et avec les bus et les camions qui passent, ni la route ni le trottoir que nous aurons fait ne seront stables.

**Mme Esther Gaillard** : sur le préavis, la Municipalité signale avoir étudié plusieurs solutions. Quelles sont ces autres solutions et, deuxième question, avez-vous pris contact avec plusieurs bureaux d'ingénieurs ou seulement 1 seul.

**Mme Carole Bettems, Syndique**, les solutions étudiées ont été les suivantes : le préavis avait été prévu d'être passé au mois de juin. L'ingénieur que nous avons consulté, nous a dit qu'il n'y avait pas de fondations. Nous avons ensuite approché le Voyer pour demander une solution de potelets le long du trottoir marqué actuellement. Cette solution n'est plus acceptée aux abords d'écoles notamment suite à un accident à Le Vaud avec un enfant. Nous avons ensuite pensé pour réduire les coûts à délimiter la zone trottoir actuelle marquée en jaune par des plots en béton cimenté qui feraient un obstacle à la circulation et les piétons seraient en dehors du trafic. Cette solution, le Voyer l'a avalisée

pour 6 mois pour autant qu'il y ait un projet de trottoir. Dans les 2 solutions, nous n'avons pas pu aller beaucoup plus loin.

**M. Guy Mercier** n'a pas bien compris la réponse de Mme la Syndique à la proposition de la commission ad hoc. Est-ce que cette zone 30 km/h est limitée entre les deux carrefours si c'est possible ou non de la part du Voyer. La deuxième chose, il trouve que le voyer est si exigeant, il pourrait bien participer aux frais.

**Mme Carole Bettems, Syndique**, effectivement, elle ne l'a pas mentionné lorsqu'elle a répondu à **Mme Gaillard**, c'était aussi une solution envisagée la zone 30 km/h lorsqu'ils ont rencontré le Voyer et l'inspecteur de la signalisation. La zone 30 km/h aux abords d'une école n'est pas une chose acquise nous a-t-on répondu. Ils sont allés sur place voir la configuration des lieux. Vers la descente du Martheray avec la route qui continue. La configuration entre les murs pose problème pour mettre une zone 30 km/h là en bas. C'est ce qui a été répondu.

**M. Werner Baumgartner**, la commission a siégé, elle a refusé le préavis, il faut la soutenir. Il soutient la commission pour le travail effectué et il demande de refuser ce préavis.

**M. Jean-Paul Gruaz**, vous l'avez certainement constaté toute à l'heure à la lecture du préavis, il fait partie de cette commission. Comme **M. Hoeldrich**, nous avons été stupéfait par le coût de l'opération, ce qui nous a amené à faire les remarques qui ont été faites dans ce rapport. Il y a une chose encore qui nous a fait réfléchir mais que nous n'avons pas mentionné dans le rapport c'est le problème de la suite. Il n'y a pas de raison que si nous faisons un trottoir en dur à cet endroit on ne va pas en faire un dans la descente du Martheray, on va en demander un à la route du Saugey également et donc vous imaginez par rapports aux frais évoqués ce que ça va coûter à la collectivité. On a été assez clair, on a fait une proposition, vous l'accepterez ou pas mais il faut quand même imaginer que ces coûts seront élevés par la suite.

**M. Martin Hoeldrich** voulait terminer avec ce qu'il a dit avant, concernant le trottoir, on parle de fondations sur la route, mais un trottoir est fait pour des piétons qui ne font pas une tonne. Un piéton normal ne va pas défoncer le trottoir, pourquoi faut-il d'énormes soubassements, enlever le goudron, il suffit d'un simple petit chemin à côté bordé de quelques troncs d'arbres. Cela suffirait, serait efficace. Et plus sûr que ce qu'il y a actuellement. Il ne comprend pas pourquoi un trottoir engendre annuellement Frs 30'000.- de charges d'exploitation.

**M. Yvan Guillemin** a bien compris le Voyer qui a de la peine à faire une zone 30 km/h là-bas. Il semblerait qu'il soit quand-même possible d'acquérir cette zone. Est-ce que se serait possible ou ils ne veulent pas ? Et est-ce qu'en fonction de notre décision ils auraient tendance à revenir en arrière et à réfléchir à ça ?

**Mme Carole Bettems, Syndique**, pense que lors de la rencontre avec le Voyer, il s'agit de quelqu'un d'assermenté, qui suit un règlement et des lois. S'il dit que ce n'est pas possible, ce n'est pas possible. Il ne va pas revenir en arrière.

**M. Guy Mercier** étant donné qu'un ingénieur a été consulté, serait-il possible de consulter aussi un conseiller juridique. Il a l'impression que ce Voyer se permet n'importe quoi. Il faudrait vraiment être sûr qu'il y a des bases juridiques incontestables pour empêcher que l'on fasse cette zone de 30 km/h.

**Mme Mireille Cardinaux**, demande, vu que le montant est élevé, si la Municipalité avait demandé d'autres offres ou contre-offres à d'autres ingénieurs. Réponse a été donnée avant, un seul ingénieur a été consulté.

Le préavis est passé en votation, il est refusé à la majorité, 1 oui et 8 abstentions

## 8. Communications de la Municipalité

**M. Marc Morandi, Municipal** prend la parole, voici ses dires :

### Refuge :

La magnifique inauguration de ce dernier samedi fait place ce soir aux différentes questions restées pendantes lors du précédent Conseil de juin dernier.

Et bien que plusieurs de ces explications aient d'ores et déjà fait l'objet de réponses (vues, lues ou entendues), la Municipalité y répond à nouveau tout en complétant et en relevant un minimum de faits, simplifiant ainsi la compréhension ; il est cependant important de signaler, et nous l'avons appris à nos dépends, que la coordination d'un chantier nécessite encore et toujours, un engagement permanent qui se complexifie dès que la participation d'élus et de partenaires augmente, ou qu'ils changent ou s'absentent.

Tout d'abord, et c'est un rappel, le changement géographique de l'implantation, soit une tournée de 45 degrés par rapport à l'enquête publique, s'est passée en octobre 2013. A cette époque, Mme Bettems était municipale des routes, des déchets et des écoles, alors que M. Hasler était en charge de la police des constructions et des bâtiments et avec comme suppléant de ce dicastère, le Syndic M. Liard.

Lors de la journée du martelage pour l'abattage des bois pour le refuge le 14 août 2013, la Municipalité de Féchy, accompagnée de l'ingénieur forestier, M. Eric Treboux, du garde forestier, M. François Martignier et d'un représentant de l'entreprise Alibert, a pris connaissance par le suppléant du municipal concerné alors en vacances, d'une proposition pour un léger déplacement du refuge pour l'implanter parallèlement à la coupe de bois au nord.

Cette proposition de déplacement ainsi développée n'a alors fait l'objet d'aucune objection ; l'inspecteur préconisant même l'abattage de quelques arbres et ce par sécurité selon l'emplacement définitif du refuge.

Il est alors convenu sur place par les ingénieurs, qu'une mise à l'enquête complémentaire pourra se faire ultérieurement ; ce que nous a confirmé le géomètre et l'architecte quelques jours plus tard tout en nous indiquant qu'une correction du plan d'enquête dans ce type d'ouvrage en forêt peut être traitée différemment qu'en milieu urbain ; ce qui est la même règle pour un particulier ou une entente communale.

Le radier a donc été commandé et exécuté selon ces dernières indications.

Entre ce moment et février 2014, les Municipalités n'ont été informées que de quelques difficultés de chantier inhérentes à ce type d'ouvrage, sans qu'un quelconque grave problème ne soit annoncé par les différentes personnes en charge du dossier.

Et ce n'est qu'en février 2014, que la Syndique, nouvelle élue quelques semaines auparavant, a été prévenue par des personnes externes à la Municipalité, d'un problème d'implantation du refuge ; informations relayées par le municipal M. Hasler qui, à la veille de son départ en vacances, demanda de stopper les travaux.

En séance extraordinaire, après consultation des ingénieur et géomètre et ainsi en se basant sur les éléments en sa possession à ce moment-là, la Municipalité a alors pris la décision de continuer les travaux, le bois étant sur place et le refuge prêt à être monté. Les autres communes devant être prévenues au prochain rendez-vous de chantier.

Lors de la pose de la base du refuge, « un faux équerre » a été révélé, plaçant un pilier de soutènement dans le vide ! L'implantation sur fil n'avait pas été commandée au géomètre. L'entreprise concernée a reconnu son erreur et a fait le nécessaire dans les règles de l'art pour remettre en conformité cette dalle. Il n'y a donc eu aucun coût supplémentaire pour cette correction.

La Municipalité relève au demeurant que la position définitive de l'ouvrage (reconnue par l'autorité comme « non-figée » par rapport au plan d'enquête de septembre 2011 - à l'écran) offre manifestement de multiples avantages par cette nouvelle orientation plein sud qui, engagée le plus au fond possible de la forêt, permet aujourd'hui une utilisation plus confortable à l'ouest pour ajouter des tables à côté du couvert, bénéficier d'une belle place de jeux et d'un meilleur ensoleillement.

Parlons chiffres !

Pour mémoire, nous sommes dans l'exécution du préavis no 6/2012. Le Conseil a alors accepté le montant total du projet budgétisé à CHF 650'000.-, dont CHF 308'100.- à charge de la Commune de Féchy (part de 47.4%).

A ce jour, le montant total investit se monte à CHF 571'844,70 soit à CHF 271'054.40.- pour la Commune de Féchy.

Ce montant, réparti selon le décompte de l'architecte, est conforme aux décomptes de la boursière et aux prévisions des factures à venir. La boursière m'a remis les relevés exacts et je peux vous certifier aujourd'hui qu'il n'y a pas de dépassement de budget pour les travaux de ce refuge.

La répartition des coûts supplémentaires, se montent exactement à : CHF 2'746,20 (TVA inc.) soit un peu moins de 0,5% du montant total du budget, pour :

Une enquête complémentaire CHF 851,05 (les travaux pour le DDP ont été exécutés en même temps)  
Dossier CAMAC : CHF 700.-

Une consultation avec notre avocat : CHF 1'776,60

Un piquetage supplémentaire : CHF 918,55 (Réclamé par un citoyen et exécuté le 8 mai 2014)

Sous déduction de l'implantation sur fil non dépensée : ./ CHF 1'500.-

Chiffres à l'appui, ceci vous confirme les propos tenus par notre Syndique lors du dernier Conseil qui disait : « qu'effectivement des coûts supplémentaires seront à l'ordre du jour mais bien moindres que si nous avions arrêté les travaux le 1<sup>er</sup> jour alors que le bois complet du refuge était chargé sur camion et nous devons maintenant lever le refuge pour le remettre à la place initialement prévue », reconnue non-figée puisque en milieu forestier !

Par ces quelques explications, la Municipalité vous a démontré qu'elle est restée fidèle à la constitution de notre canton et au serment que chacun de ses membres a prêté devant cette même assemblée. Elle a pris ses décisions en fonction des éléments en sa possession tout en gardant devant les yeux les intérêts des biens publics.

Elle n'a à aucun moment cherché à sciemment nuire à qui que soit, ou à cacher quoi que se soit tout en s'engageant à respecter la confidentialité qui lui était imposée par le secret de ses délibérations puis par l'autorité supérieure.

La Municipalité de Féchy et celle des deux autres communes sont aujourd'hui heureuses d'avoir pu inaugurer ce dernier samedi, un ouvrage qui, même s'il ne correspond pas à la mise à l'enquête initiale "non-figée" que nous avons vue à l'écran tout à l'heure, est une réussite qui, avant même l'ouverture officielle des réservations, laisse percevoir un succès grandissant.

### **Rionzier – place de jeux !**

Tant attendue et sollicitée, la place de jeux du Rionzier est terminée ; quelques légers aménagements sont encore en cours ; nous remercions chacune et chacun de sa patience et souhaitons qu'elle soit aussi bien utilisée que respectée.

### **Vin- récolte et honneurs ! Vignes**

Féchy est à nouveau à l'honneur grâce à une palette de vigneronnes qui se sont distingués de l'or ou de l'argent aux différentes représentations/dégustations professionnelles; que ce soit pour les lauriers Terravin, les distinctions de l'office des vins vaudois ou le concours du Mondial du Chasselas, la moisson est à nouveau remarquable. Votre commune est d'ailleurs fière d'avoir obtenu les lauriers d'or Terravin et une médaille d'Or au Mondial du Chasselas.

Sachez encore que quelques vigneronnes ont obtenu le privilège d'être sélectionnées pour les lauriers de platine que nous espérons toutes et tous voir rester à Féchy, puisque ces lauriers de platine ont été attribués aux délices de Pierrot l'année dernière.

Enfin, la récolte 2014 s'est bien déroulée malgré les frasques de la mouche « Suzuki ». Et bien qu'elle n'ait pas été aussi rapide que son homologue japonaise à deux roues, cet insecte à quelque peu perturbé le raisin rouge, sans pour autant faire fuir le soleil levant qui agrémenta en grande majorité de journée, une belle saison des vendanges.

A déguster dès que mûré !

**DD - Agenda 21**

La déclaration d'engagement sur la voie d'un développement durable, signée en 2008, demandait à votre autorité de déposer un rapport contenant un programme d'actions détaillés reposant sur cinq objectifs.

Aujourd'hui, nous pouvons à la fois vous informer que, d'une part, ce rapport de plusieurs pages est terminé et est à votre disposition au greffe municipal et, d'autre part, vous informer que les cinq objectifs contenus dans cette déclaration d'engagement font partie de tous les domaines de la politique communale.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal souhaite vous dire ce soir par « un petit coup de gueule » qu'en tant que responsable pour le dicastère des déchets et malheureusement, nous constatons tous que très régulièrement des sacs poubelles sont déposés à côté des moloks. Il y a un peu plus d'une année, les moloks avaient quelques défauts de jeunesse. Ceci avait été reconnu. Un travail a été effectué pour fiabiliser ces machines. A l'époque, nous avons demandé aux citoyens de faire un effort et que la règle absolue était de déposer les sacs dans les moloks. Ce qui veut dire que si un de ceux-ci est plein ou en défaut il fallait vérifier si celui d'à côté ou un peu plus loin était disponible. Ce dernier week-end particulièrement, nous avons trouvé 6 sacs à côté des moloks avec en plus une situation amusante si on ose dire, une personne s'arrête avec sa voiture, voit des sacs à côté des moloks, dépose le sien sans même essayer sa carte. En lui posant la question, le Municipal présent qui a vu la chose, la personne lui répond que c'est normal étant donné que le molok est plein. Depuis quelques temps, les sacs déposés à côté des moloks sont ouverts afin de retrouver leur propriétaire. Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2014, il n'y aura plus d'avertissement mais l'amende sera directe pour toutes les personnes qui déposent leurs sacs à côté des moloks.

**9. Propositions individuelles**

**M. le Président** lit le courrier qu'il a reçu de M. Willy Wyss. A la suite de la lecture, il signale à M. Wyss que la Municipalité a déjà répondu aux questions et lui demande s'il a d'autres demandes à formuler.

**M. Willy Wyss** remercie la Municipalité pour ses réponses et demande si, étant donné que le budget n'a pas été atteint, une baisse de la location du refuge est envisageable.

**10. Clôture de la séance**

Plusieurs dates à retenir :

Prochaines votations le 30 novembre 2014

Halloween le 31 octobre 2014 uniquement pour les habitants de Féchy.

Loto le 16 novembre

Le souper lasagne de la jeunesse de Féchy le 29 novembre

En ce qui concerne le chœur mixte, les dates seront données lors du prochain Conseil

**M. le Président** remercie chacune et chacun pour leur attention durant ce Conseil

Le prochain Conseil aura lieu mardi **9 décembre 2014 à 19h.**

**M. le Président** remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h14.

Pour le bureau

Le Président



Richard Aguet



La Secrétaire



Mireille Sanchez